

Informalisation du travail rémunéré et risques sociaux pour les travailleurs : le rôle des États-providence

Informalization of Paid Work and Social Risks for Workers: The Role of Welfare States

Birgit Pfau-Effinger

Numéro 76, 2016

L'État en processus d'informalisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037070ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1037070ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pfau-Effinger, B. (2016). Informalisation du travail rémunéré et risques sociaux pour les travailleurs : le rôle des États-providence. *Lien social et Politiques*, (76), 156–177. <https://doi.org/10.7202/1037070ar>

Résumé de l'article

L'article a pour objectif d'explorer comment les politiques des États-providence européens affectent la croissance du travail informel visant à échapper à la pauvreté. L'auteure avance qu'il est important d'établir des distinctions entre les types d'emplois informels — qui diffèrent significativement en fonction des types d'États-providence qui président les sociétés dans lesquelles le travail informel se développe —, en prenant en compte l'importance de la réglementation du travail, le degré de contrôle et de sanctions du travail informel, l'accès aux mesures de protection sociale, la dynamique démographique des migrations, etc. L'ensemble de ces facteurs contribue à exposer à des degrés divers les travailleurs de l'économie formelle les plus vulnérables aux risques sociaux, qui sont généralement couverts par les mesures de protection sociale et les droits sociaux.

Dans sa portion empirique, l'article se base sur les données comparatives du Rapport Eurobaromètre spécial de 2014 pour cinq pays européens (Danemark, Finlande, Allemagne, Pologne et Espagne), qui permettent d'analyser les différences entre ces pays de l'étendue du travail informel pratiqué pour échapper à la pauvreté, et qui se fondent sur des données d'enquêtes nationales et de recherche qualitative.

Informalisation du travail rémunéré et risques sociaux pour les travailleurs : le rôle des États-providence

BIRGIT PFAU-EFFINGER

(Professeure – Université de Hambourg)

Traduction de Eugénie Pascal

Introduction

Au sein de l'Union européenne, le phénomène de l'informalisation du travail rémunéré est considéré comme un problème important (Commission européenne, 2014). Le débat politique s'intéresse toutefois principalement aux dimensions *économiques* de ce problème. On s'entend ainsi pour dire que les acteurs économiques qui recourent au travail informel causent des dommages importants aux économies nationales, en laissant ce travail échapper aux statistiques officielles, en évitant de payer des taxes et des cotisations sociales, et que le travail informel sape les normes en matière de salaires et de prix.

Certains auteurs soulignent aussi que le travail informel peut également être à l'origine pour les travailleurs de problèmes *sociaux* importants. Il est en effet fréquent que les travailleurs informels n'aient droit ni aux prestations de sécurité sociale, ni à la protection que commandent les règles juridiques, entraînant des risques sociaux, en particulier pour les travailleurs pour qui l'emploi informel est la source principale de revenus (Castells et Portes, 1989 ; Sassen, 1996).

Cet article défend l'idée qu'il est important de différencier les types de travail informel, selon le degré de risques sociaux qu'ils font courir aux travailleurs. Les risques sociaux sont particulièrement élevés pour les travailleurs qui recourent au travail informel «pour échapper à la pauvreté» et donc pour qui le travail informel constitue la principale sinon l'unique source de revenus.

L'article propose d'explorer la manière dont les politiques des États-providence ont une incidence sur l'importance du travail informel servant à «pour échapper à la pauvreté». Il suppose qu'un ensemble spécifique de mécanismes sociaux expliquent l'impact qu'ont les politiques des États-providence sur le travail informel de ce type, et que ces mécanismes diffèrent dans une certaine mesure selon que ce travail informel est exercé au sein des entreprises ou de ménages privés. Par «mécanismes sociaux» on entend ici un «événement» ou une série d'événements qui expliquent pourquoi la variable indépendante a une influence causale sur la variable dépendante (Hedström et Ylikoski, 2010) : niveau des prestations sociales, conditions d'accessibilité, importance des obstacles à l'accès à l'emploi formel pour les migrants, degré de contrôle et de sanctions relatifs au travail informel. Pour ce qui est du travail informel exercé dans les ménages privés, ces mécanismes comprennent aussi la prise en compte de la taille relative de la classe moyenne aisée qui a les moyens d'employer des personnes de manière informelle.

Prenant appui sur une étude de cas comparative entre cinq pays européens, cet article utilise les données du *Rapport Eurobaromètre spécial 2014* pour analyser les différences entre ces pays quant à l'importance qu'y tient le travail informel permettant d'échapper à la pauvreté. Il s'appuie également sur des études de cas comparatives approfondies menées dans ces pays sur la base des données du projet européen FIWE (Danemark, Finlande, Allemagne, Pologne et Espagne), ainsi que sur des données d'enquêtes nationales et des données de recherche qualitative.

Cet article propose une nouvelle approche théorique du débat scientifique portant sur les risques sociaux associés à l'informalisation du travail rémunéré, en ce sens qu'il considère que différents types de travail informel sont reliés à des degrés divers aux risques sociaux, et parce qu'il montre quelles relations causales et quels mécanismes sociaux sont pertinents pour expliquer le rôle des États-providence dans l'explication de la proportion des travailleurs informels qui font face à des risques sociaux particulièrement élevés.

Après une esquisse de l'état de la théorie et de la recherche concernant les liens entre les États-providence et le travail informel, l'article présente une typologie du travail informel et une classification des États-providence sur laquelle il s'appuie, ainsi que le cadre théorique de son étude empirique, avant d'en présenter les principales conclusions.

États-providence et travail informel

Les économistes néoclassiques établissent un lien de cause à effet entre les États-providence des sociétés postindustrielles et l'informalisation du travail rémunéré. Pour eux, les États-providence promeuvent involontairement l'informalisation du travail rémunéré par une surréglementation et une importante intervention de l'État dans l'économie sous forme de systèmes de taxation et de cotisations sociales. Ils affirment que les États-providence forts, en particulier, incitent les acteurs économiques à mettre en place des formes souterraines de travail rémunéré afin de contourner le poids des taxes et des cotisations sociales (Kirchgaesser, 2001; Schneider, 2005; Schneider et Ernste, 2000). Certains auteurs soulignent également l'existence d'un lien entre le secteur informel et la corruption ainsi que le crime organisé (Ponsaers, Shapland et Williams, 2008).

Un discours différent s'est développé en économie politique (voir Williams, 2015) qui considère le travail informel plutôt comme une conséquence d'un manque d'intervention de l'État dans le marché du travail, des processus de dérégulation, de privatisation et de libéralisation (Castells et Portes, 1989; Sassen, 1996; Slavnic, 2010; Taiwo, 2013). Dans cette perspective, l'emploi informel est caractérisé par une forme de travail à bas salaire, sans protection sociale, fourni principalement par des couches marginalisées de la population qui y recourent comme stratégie de survie. Cette forme de travail est particulièrement courante dans les pays connaissant un faible niveau d'intervention de l'État (Ahmad, 2008; Castells et Portes, 1989; Davis, 2006; Gallin, 2001; Hudson, 2005; Sassen, 1996). Une étude de Williams (2014, 2015) portant sur les différences entre 22 pays de l'OCDE au plan de l'importance de l'économie informelle étaye cet argument : les économies informelles plus importantes sont associées au sous-développement, mesuré par de nombreux indicateurs, notamment un plus bas niveau de dépenses en protection sociale et d'interventions réglementaires dans le marché du travail pour protéger les groupes vulnérables.

Les approches actuelles posent toutefois un problème de taille : elles expliquent toutes l'importance de l'emploi informel sur la base d'un ensemble commun de facteurs. J'ai plutôt proposé (Pfau-Effinger, 2009) une typologie de l'emploi informel qui met en lumière les différentes logiques et constellations des différents types d'emploi informel, et l'importance de leurs liens avec les risques sociaux, sur la base de facteurs sociaux, culturels et économiques. On continue à manquer de recherches sur le rôle des États-providence dans le développement du type d'emploi informel associé à des risques sociaux particulièrement élevés, et sur les mécanismes sociaux pouvant expliquer les manières dont les politiques d'État-providence influent sur le développement de ce type particulier d'emploi informel.

Cet article défend l'idée que le travail informel peut être lié à des risques sociaux majeurs. En effet, les travailleurs occupant ce type d'emploi ne sont pas éligibles aux prestations de sécurité sociale, et leurs emplois ne sont pas couverts par les normes de l'emploi formel ni par les droits en matière d'emploi. Les travailleurs n'ont pas non plus le droit de participer aux processus de négociations collectives dans les systèmes de relations professionnelles. Par conséquent, il n'est pas adéquat non plus de supposer que les travailleurs qui exercent des emplois informels le font toujours au premier chef parce qu'ils cherchent à éviter de payer des taxes, des impôts et des cotisations sociales. Au contraire, une partie de ces travailleurs acceptent ces emplois parce qu'ils se trouvent en position de faiblesse vis-à-vis de leurs employeurs, et n'ont pas d'autre alternative que d'accepter un emploi informel (Burroni & Crouch, 2009; Pfau-Effinger, 2009). Il est donc essentiel de faire la distinction entre les différents types d'emploi informel qui sont basés sur les différents motifs des travailleurs et des employeurs, et qui se développent ainsi également sur la base de logiques et d'ensembles de facteurs différents. Une telle classification pourra alors nous aider à déterminer le type spécifique d'emploi informel qui est associé à des risques sociaux particulièrement élevés pour les travailleurs (Pfau-Effinger, 2009).

Typologie de l'emploi informel et des risques associés

J'utilise ici la méthode théorique de classification de l'emploi informel selon différentes «variétés de travail non déclaré» que j'ai élaborée antérieurement (Pfau-Effinger, 2009). La typologie est fondée sur les motifs déclarés par les travailleurs pour recourir au travail informel et sur

la manière dont ces motifs interagissent avec ceux des employeurs, à partir des conflits/cohérences des motifs des deux parties et du rôle des relations de pouvoir entre les deux parties. Je fais l'hypothèse que, selon le type d'emploi informel, le choix du lieu de travail peut reposer sur des motifs partagés ou opposés entre travailleurs et employeurs. Si les deux parties ont des intérêts conflictuels à l'égard de l'emploi informel, il est possible qu'une partie, si elle détient plus de pouvoir, impose ses motifs propres à l'encontre des souhaits de l'autre partie. Il est possible, par exemple, que dans une situation dans laquelle les travailleurs ont peu de pouvoir de négociation, les employeurs imposent un emploi informel à leurs employés.

La typologie distingue trois «types idéaux» d'emploi informel qui ont aussi une pertinence empirique en Europe, selon diverses études empiriques. Ces types diffèrent en fonction des motifs principaux des travailleurs, et de la manière dont ces motifs interagissent avec ceux des employeurs. Y figurent le type «travail pour échapper à la pauvreté», le type «travail d'appoint» et le type «travail fondé sur la solidarité». La section suivante comprend une brève description de ces différents types et du rôle joué dans leur construction par l'interaction entre travailleurs et employeurs. Elle expose également à quel point ils diffèrent pour ce qui est des risques sociaux associés à ces types d'emploi informel.

Le type «travail pour échapper à la pauvreté» concerne les travailleurs qui exercent un emploi informel pour éviter la pauvreté. Il est pour eux leur principale source de revenus. Il est particulièrement répandu dans les couches de la population les plus pauvres, et parmi les personnes qui se voient empêchées d'accéder à un travail formel à temps plein qui pourrait leur fournir un revenu décent. Il peut aussi résulter de restrictions légales qui empêchent les immigrants d'intégrer un emploi formel. Du côté des employeurs, il faut une condition préalable pour qu'ils puissent recourir à ce type d'emploi informel, à savoir qu'une réserve suffisante de travailleurs ayant un faible pouvoir de négociation soit disponible du côté de l'offre.

Il est possible de distinguer au moins deux sous-types d'emploi informel de type «échapper à la pauvreté», qui diffèrent selon le type d'employeur : celui qui s'exerce en entreprises et celui qui s'exerce dans les *ménages privés*. Les entreprises (en majorité de petites entreprises situées dans les secteurs de la construction, de la restauration et des transports) peuvent être motivées à recourir au travail informel (Commission européenne, 2007 ; Portes *et al.*, 1999) pour tirer avantage de la disponibilité d'une main-d'œuvre

prête à accepter ce type d'emploi, leur permettant ainsi de réduire leurs coûts en contournant les lois sur le salaire minimum et en évitant de payer les cotisations sociales et les charges liées à l'emploi. Le travail informel permet aussi de faire fi des réglementations relatives aux heures de travail ou à la santé et la sécurité au travail (Burroni et Crouch, 2006).

Si l'employeur est un *ménage privé*, il s'agira principalement de ménages de classe moyenne aisée qui emploient des travailleurs informels pour exécuter des tâches ménagères comme le nettoyage et les soins des enfants ou des aînés. Une raison importante du recours à l'aide ménagère sous forme de travail non déclaré, du point de vue des ménages privés, est la recherche d'une solution abordable aux tensions entre les exigences des carrières d'un couple à double revenu et les exigences de la vie familiale. Une condition préalable au développement de ce type de travail informel est l'existence d'un groupe relativement important de ménages de la classe moyenne aisée ayant les moyens d'employer de telles aides ménagères.

Le type «travail d'appoint» renvoie au «second emploi» qui complète un emploi régulier à temps plein. Il est habituellement exercé par des employés qualifiés, principalement des artisans et des professionnels et, dans beaucoup de cas, il est basé sur un travail indépendant non déclaré. C'est un type de travail où prédominent les hommes, puisqu'il implique un investissement considérable de temps pour du travail rémunéré, dans des contextes où les heures de travail, pour les femmes, sont souvent restreintes à cause de leurs responsabilités ménagères et familiales (Kimmel/Conway, 2001; Renooy *et al.*, 2004 : 7). Souvent, le motif du choix de ce type de travail non rémunéré vient des travailleurs eux-mêmes. Ils ont habituellement déjà payé des cotisations sociales par leur emploi régulier, et ne sont pas intéressés à payer des taxes et des cotisations supplémentaires. Leurs partenaires contractuels sont principalement des ménages privés, pour qui le travail effectué par ces personnes cumulant deux emplois, en permettant d'éviter les taxes et cotisations, représente un coût bien inférieur à celui d'un travail exécuté par un travailleur dans une situation d'emploi formelle; ces partenaires sont parfois aussi de petites entreprises (Kimmel et Conway, 2001).

Le type de travail informel «fondé sur la solidarité» est basé sur l'échange de services entre connaissances tels que parents, amis, collègues ou voisins. Le motif principal de ce type de travail est le soutien mutuel au sein de réseaux sociaux, plutôt que le gain monétaire. Il peut consister en un

travail exécuté contre de l'argent ou contre un paiement en nature. Alors que le type « travail pour échapper à la pauvreté » et le type « travail d'appoint » sont effectués pour un revenu monétaire, ce type de travail non déclaré se rapproche, dans ses caractéristiques principales, de l'entraide mutuelle non rémunérée (Williams et Windebank, 2001; White, 2009). Selon Williams & Windebank (2001), les employés effectuant du travail non déclaré étant davantage motivés à aider les autres, à consolider ou établir des réseaux sociaux qu'à rechercher un revenu.

Les risques sociaux relatifs à ces trois types d'emploi informel diffèrent considérablement. Les risques sociaux élevés pour les travailleurs sont particulièrement associés au type « pour échapper à la pauvreté », puisque le risque est élevé que ces travailleurs ne bénéficient d'aucune protection sociale. La situation des travailleurs qui effectuent un travail d'appoint ou qui fournissent un travail basé sur la solidarité est moins problématique. Habituellement, leur emploi principal fournit aux travailleurs informels de ces deux types une sécurité sociale et un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

La typologie est aussi basée sur l'hypothèse selon laquelle la probabilité que des personnes soient des employés de type « pour échapper à la pauvreté » n'est pas aussi élevée que dans les pays ayant un État-providence faible. Alors qu'on peut s'attendre à ce que dans ces pays ce type soit plus courant dans les entreprises, il est probable qu'il apparaisse dans les ménages privés dans les sociétés plus aisées qui peuvent aussi connaître un État-providence plus fort. En effet, les États-providence influent sur le développement de tels emplois informels par des mécanismes sociaux qui peuvent avoir un impact sur l'offre et/ou la demande. Ils affectent aussi la façon dont l'offre et la demande interagissent sur la base des relations de pouvoir.

Rôle des différents types d'États-providence

Sur la base de l'approche théorique de classification des « variétés de travail non déclaré » (Pfau-Effinger, 2009), on suppose que certains mécanismes sociaux particuliers permettent de mesurer à quel point les États-providence sont favorables au développement d'une main-d'œuvre d'emploi informel de type « pour échapper à la pauvreté ». Ces mécanismes comprennent le degré de générosité des prestations sociales, surtout en période de chômage, et le degré de générosité à l'égard des droits

des migrants de participer à l'emploi formel. Du côté de la demande, ils comprennent le degré de contrôle et de sanctions de l'État-providence à l'égard de l'emploi informel aussi bien dans les entreprises que dans les ménages privés. Au sujet de l'emploi informel dans les ménages privés, on s'attend à ce que l'importance de la classe moyenne ayant les moyens d'avoir des employés soit déterminante.

La classification théorique des États-providence la plus célèbre a été développée par Esping-Andersen (1990). Son approche centrée sur le concept de « régime d'État-providence » distingue trois types idéaux de ce régime : le régime « social-démocrate », le régime « conservateur » et le régime « libéral ». Le régime d'État-providence social-démocrate, qui, selon l'auteur, se retrouve principalement dans les pays d'Europe du Nord, se caractérise par un principe d'universalité se traduisant par une intégration sociale au moyen de droits sociaux généreux et d'une intégration globale au plan de l'emploi. L'État offre également des dispositions généreuses de soins aux enfants et aux aînés. Ce type de régime tend habituellement à promouvoir une réduction des inégalités sociales. Un prérequis à la réalisation de ce type d'État-providence est une forte imposition sur le revenu.

Dans le régime conservateur – qui, selon Esping-Andersen (1990), est typique de l'Europe de l'Ouest continentale, l'État joue un rôle important dans la gestion de la sécurité sociale. Cependant, le droit à la totalité des prestations du système de sécurité sociale n'est généralement disponible que pour les personnes qui ont un emploi, et les prestations sont d'une générosité moyenne. De plus, ces États-providence tendent à diviser la main-d'œuvre entre intégrés et exclus lorsqu'il s'agit d'accès à l'emploi et aux droits sociaux relatifs à l'emploi. La famille y a une importance particulière dans la production de services sociaux.

Dans le régime d'État-providence de type libéral, les prestations données par les systèmes de sécurité sociale sont relativement basses, et on attend des personnes qu'elles achètent des services sociaux privés.

Un type « méditerranéen » de régime d'État-providence, qui domine dans les pays d'Europe du Sud-Ouest (Ferrera, 1996), peut être ajouté à la typologie d'Esping-Andersen. Ce type de régime repose principalement sur les systèmes traditionnels d'approvisionnement de l'économie de subsistance et sur la famille, tandis que l'État se contente d'y jouer un rôle mineur dans la protection sociale. On peut aussi observer que les États-

providence postsocialistes des pays d'Europe centrale et de l'Est différent du point de vue des principes fondamentaux de la sécurité sociale et de la prise en charge, et que ces principes ressemblent à ceux du régime de type libéral (Fenger, 2008).

Selon les hypothèses théoriques d'Esping-Andersen (1990), les États-providence s'écartent habituellement, par certaines particularités, du type idéal de régime auquel ils correspondent. Il a notamment été démontré que la politique familiale, dans les États-providence réels, ne coïncident pas avec la classification théorique (Daly et Lewis, 2001; Sainsbury, 1996). Par ailleurs, au cours des décennies ayant suivi la publication de la fameuse typologie d'Esping-Andersen, de nombreux États-providence européens ont connu des réformes fondamentales qui ont aussi affecté certaines de leurs particularités. La question de savoir jusqu'à quel point l'approche d'Esping-Andersen peut encore être appliquée est controversée. Certains auteurs affirment que les États-providence se développent «dans la continuité» (*path-dependent*) et que leurs principales caractéristiques ne changent pas (Esping-Andersen, 1990; Pierson, 2001). D'autres auteurs pensent que les réformes des États-providence des dernières décennies ont conduit à une certaine convergence vers des types plus libéraux d'États-providence, même si des différences caractéristiques entre les régimes demeurent (Arts, 2004; Korpi, 2003; Schmidt et Starke, 2011; Tepe et Vanhuysse, 2010). Toutefois, de nombreux auteurs admettent que la classification d'Esping-Andersen est toujours utile à la recherche comparative sur les États-providence (Petersen, 2015; Kvist, 2015; Hemerijck, 2014). Il semble donc pertinent de l'utiliser pour cette étude. Cette typologie permet de comprendre les mécanismes sociaux qui influencent le développement de l'emploi informel dans différents États-providence. Cependant, comme Esping-Andersen l'a lui-même remarqué (1990), on doit considérer que les États-providence de l'étude peuvent dévier dans leur fonctionnement réel de leurs types idéaux respectifs.

On peut supposer que la façon dont les États-providence de type «conservateur» encadrent l'ampleur de l'emploi informel est quelque peu contradictoire. D'un côté, ces États-providence sont propices à l'augmentation de l'emploi informel, puisque la sécurité sociale y est moyennement généreuse, et que les droits sociaux complets y sont limités aux personnes qui ont un emploi à temps plein. En outre, la politique relative au marché du travail n'est pas orientée vers une intégration universelle de la

population à l'emploi. D'un autre côté, étant donné que l'assurance sociale joue un rôle important dans les systèmes de sécurité sociale de ce type d'État-providence, on peut s'attendre à ce que les autorités publiques essaient de maintenir l'emploi informel à un niveau bas par des contrôles et des sanctions serrés relatifs aux cotisations sociales et aux taxes versées par les employeurs. Par contre, on peut supposer que la main-d'œuvre de type « pour échapper à la pauvreté » prévaut dans les États-providence faibles de types méditerranéen et postsocialiste, puisque le niveau de sécurité sociale y est relativement bas, et que ces États-providence ne sont pas assez forts pour instaurer des mesures efficaces contre l'emploi informel.

Résultats de l'étude empirique

Le *Rapport Eurobaromètre spécial 2014* a été utilisé pour analyser des différences transnationales entre les cinq pays concernant la variable dépendante, soit la proportion de l'emploi informel de type « pour échapper à la pauvreté » parmi les travailleurs informels dans différents types d'États-providence. Le *Rapport sur le travail non déclaré* est une enquête comparative menée en 2014 par la Commission européenne afin de produire des données sur la structuration de l'emploi informel dans les sociétés européennes. Il est basé sur des entretiens en tête à tête avec une moyenne de 913 personnes par pays, âgés de 15 à 64 ans, à travers les 27 pays membres de l'Union européenne et la Croatie (Commission européenne, 2014 : 6). Cet ensemble de données offre une base utile à l'analyse des structures du secteur de l'emploi informel, même si on peut supposer que les migrants y sont sous-représentés.

L'analyse est basée sur les dimensions et indicateurs suivants :

- Dimension 1 : La proportion de travailleurs informels pour qui ce travail est l'unique source de revenus (« Vous n'avez pas d'autres sources de revenus ») ;
- Dimension 2 : La proportion de travailleurs qui occupent involontairement un emploi informel, parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi formel (« Vous n'avez pas pu trouver d'emploi régulier » et « L'emploi informel est une pratique commune dans votre région ou secteur d'activité, alors il n'y a pas de réelle alternative »).

L'évaluation des hypothèses théoriques pour expliquer les différences sur la base de relations causales et de mécanismes sociaux se fonde sur cinq études de cas comparatives approfondies. Les études de cas ont été menées dans le cadre du projet européen FIWE sur des pays européens qui représentent à peu près différentes régions européennes et différents types d'États-providence (Pfau-Effinger, Jensen et Flaquer, 2009). Les études de cas incluent le Danemark (Jensen et Rathlev, 2009) et la Finlande (Koistinen & Kilpeläinen, 2009) pour les pays nordiques, régime d'État social-démocrate de la typologie d'Esping-Andersen (1990); l'Allemagne (Pfau-Effinger & Sakac-Magdalenic, 2009) pour les pays d'Europe continentale, régime d'État-providence conservateur; l'Espagne (Flaquer et Escobedo, 2009) pour les pays d'Europe du Sud, régime d'État-providence méditerranéen; et la Pologne pour les pays d'Europe centrale et de l'Est, régime d'État-providence postsocialiste (Surdej et Slezak, 2009). Les méthodes qui ont été appliquées incluaient une analyse secondaire des enquêtes nationales représentatives, une analyse secondaire des études empiriques, 205 entrevues qualitatives semi-structurées avec des ménages familiaux de classe moyenne de banlieue et des employés informels de ces ménages, ainsi qu'une analyse des documents.

Différences transnationales dans la proportion du type d'emploi informel « pour échapper à la pauvreté »

Cette partie présente les conclusions concernant les différences entre les proportions de travailleurs informels de type « pour échapper à la pauvreté » dans les pays couverts par l'étude, et les conclusions des études de cas relatives à l'explication de ces différences.

Selon les données de l'Eurobaromètre, l'emploi informel est souvent l'unique source de revenus des travailleurs des États-providence méditerranéens (26 %) et des États-providence postsocialistes (19 %), ce qui est beaucoup moins le cas dans les États-providence sociaux-démocrates et conservateurs (8 % et 9 %). En outre, les données donnent à voir des différences substantielles entre les États-providence européens en ce qui concerne la proportion de personnes qui travaillent plus ou moins involontairement dans le secteur informel. La proportion de travailleurs du secteur informel qui disent ne pas avoir pu trouver d'emploi dans le secteur régulier est beaucoup plus importante dans les États-providence

méditerranéens et postsocialistes (41% et 28%) que dans les États-providence nordiques et conservateurs (11% et 12%). Dans les États-providence méditerranéens et postsocialistes, la proportion de ceux qui disent travailler dans le secteur informel parce que c'est une chose courante dans leur région ou secteur d'activité et qu'il n'y a pas d'alternative réelle est plus importante (17 % et 21 %) que dans les États-providence conservateurs et nordiques (10 % et 6 %).

De plus, les données de l'Eurobaromètre montrent que la proportion de travailleurs occupant un emploi informel de type «pour échapper à la pauvreté» dans des ménages privés (nettoyage ou soins) par rapport à la totalité des travailleurs de ce type diffère d'un État-providence à l'autre. Ce type d'emploi est le plus important dans le contexte de l'État-providence méditerranéen espagnol (25%), mais aussi relativement important dans l'État-providence conservateur allemand (11 %), alors qu'il est clairement moins important dans le contexte de l'État-providence postsocialiste polonais (7 %) et les États-providence sociaux-démocrates (5 %) (Commission européenne, 2015 : 57).

Les conclusions des études de cas permettent de comprendre en profondeur les mécanismes sociaux par lesquels les États-providence influent sur l'importance du travail informel de type «pour échapper à la pauvreté» (voir également le tableau 1). Elles appuient l'hypothèse principale de l'article portant sur les principaux mécanismes sociaux qui contribuent à expliquer l'influence des États-providence sur la proportion de l'emploi informel occupée par des travailleurs appartenant au type «pour échapper à la pauvreté». Ces mécanismes consistent en un niveau relativement bas de prestations sociales et en des obstacles importants aux prestations sociales, empêchant les migrants de faire partie de l'emploi formel du côté de l'offre, et en un certain niveau de contrôle et de sanctions relatifs au travail informel du côté de la demande. Pour ce qui est de l'emploi informel dans les ménages privés, les mécanismes incluent également, du côté de la demande, l'importance relative d'une classe moyenne aisée ayant les moyens d'employer des personnes de manière informelle. Les conclusions montrent que sur la base de ces mécanismes sociaux, les États-providence de l'étude diffèrent substantiellement sur le plan de la proportion de l'emploi informel de type «pour échapper à la pauvreté».

Les États-providence sociaux-démocrates danois et finlandais, considérés comme forts, ne sont pas propices au développement d'une main-d'œuvre

incitée à travailler dans le secteur informel de type «pour échapper à la pauvreté». Ils offrent des prestations sociales généreuses aux personnes sans emploi et aux personnes âgées. Ils soutiennent aussi l'intégration des immigrants à des emplois réguliers à temps plein. Par conséquent, l'importance de la main-d'œuvre disposée à occuper un emploi non déclaré de type «pour échapper à la pauvreté» est particulièrement faible dans ces États-providence (Jensen et Rathlev, 2009; Koistinen et Kilpeläinen, 2009). Comme l'avancent Jensen et Rathlev (2009), les individus dans de tels systèmes n'ont pas réellement besoin d'un revenu supplémentaire sous forme de travail non déclaré.

Étant donné que les États-providence sociaux-démocrates dépendent fortement du paiement des impôts par la population, et que l'État providence conservateur a besoin que les entreprises paient des cotisations sociales pour leurs employés, ces États-providence ont développé un système fort de contrôle et de surveillance pour contrer le travail informel dans les entreprises (Jensen et Rathlev, 2009; Koistinen et Kilpeläinen, 2009; Pfau-Effinger et Sakac-Magdalenic, 2009). Par conséquent, dans ces pays, le travail informel en entreprise est extrêmement rare.

Nous avons constaté que la proportion de ménages privés qui recourent à des employés informels pour des travaux domestiques est également relativement basse dans les États-providence sociaux-démocrates forts, finlandais et danois. Ceci s'explique en grande partie par un manque de travailleurs qui accepteraient de travailler de manière informelle, comme nous le mentionnons plus haut. De plus, les États-providence de ces pays interdisent ce travail dans les ménages privés et renforcent leurs lois par des sanctions sévères. Une autre explication pourrait être le fait que le recours au travail informel pour exécuter des travaux domestiques est largement considéré comme inacceptable dans ces cultures (Jensen et Rathlev, 2009; Koistinen et Kilpeläinen, 2009).

Dans l'État-providence conservateur allemand, le système de sécurité sociale est moins généreux, et les prestations de chômage se situent sous le seuil de pauvreté pour ceux qui sont sans emploi depuis plus d'un an. En outre, l'État-providence restreint fortement l'accès des migrants non européens au travail formel. Cette politique a contribué à une informalisation du travail rémunéré dans des secteurs comme la construction et les restaurants. De surcroît, le travail informel dans les entreprises y est passible de poursuites sérieuses. Dans ce contexte, la proportion du travail de type «pour échapper

à la pauvreté» de l'emploi informel en entreprise y est beaucoup plus basse (Pfau-Effinger et Sadac-Magdalenic, 2009).

Les résultats montrent que l'emploi informel de type «pour échapper à la pauvreté» dans les entreprises est particulièrement commun dans les États-providence faibles, postsocialiste polonais et méditerranéen espagnol (Flaquer et Escobedo, 2009; Surdej et Slezak, 2009). Ceci peut être expliqué notamment par le fait que du côté de l'offre, l'importance de la main-d'œuvre disposée au travail informel de type «pour échapper à la pauvreté» est beaucoup plus forte dans les États-providence méditerranéens et postsocialistes que dans les autres pays puisque le niveau de sécurité sociale y est relativement bas et que les politiques tendent à restreindre l'accès des migrants non européens à l'emploi formel. Par conséquent, la proportion de personnes occupant des emplois informels de ce type est plus importante dans ces États-providence. Le contrôle par l'État et les sanctions concernant l'emploi informel y sont faibles, ce qui fait que les entreprises agissent en conséquence, particulièrement les petites entreprises de secteurs décentralisés (Flaquer et Escobedo, 2009; Surdej et Slezak, 2009).

Par contre, dans l'État-providence conservateur allemand, le nombre de ménages privés qui emploient des employés de manière informelle pour du travail domestique est relativement élevé. Une étude de Schupp (2002) basée sur des données de l'Enquête socio-économique (Socio-Economic Panel) montre qu'au début des années 2000, au moins 2,1 millions de ménages en Allemagne employaient au moins un travailleur domestique de manière informelle, principalement pour le nettoyage. Elle a aussi révélé que l'emploi informel pour les travaux domestiques est surtout de type «pour échapper à la pauvreté», puisque pour la grande majorité (88 %) des travailleurs domestiques informels, le nettoyage était leur unique source de revenus.

La raison clé en est que l'État-providence allemand promeut indirectement l'utilisation de l'emploi informel par les ménages privés. La surveillance et la mise en œuvre de sanctions pour ce type d'emploi informel sont presque inexistantes; ainsi, ni l'employeur ni le travailleur ne risquent réellement d'être poursuivis. Ceci peut être expliqué en partie par la tradition culturelle, dans la société allemande, du rôle de la femme au foyer, dont on attendait qu'elle exécute de telles tâches domestiques non payées en utilisant ses compétences féminines «naturelles», tout en étant dépendante financièrement du revenu et de la sécurité sociale du soutien

de famille masculin. L'emploi de domestiques fait aussi partie des « habitus » de la classe supérieure et de la classe moyenne supérieure en Allemagne, au contraire, par exemple, des sociétés plus égalitaires du Danemark et de la Finlande, où l'emploi de domestiques dans les ménages privés n'est pas encouragé culturellement (Pfau-Effinger et Sakac-Magdalenic, 2009).

Les conditions semblent plus favorables au développement de l'emploi informel en Espagne qu'en Pologne. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la classe moyenne est plus nombreuse en Europe du Sud, et par la proportion plus importante d'immigrants sans permis de travail qui sont disponibles en tant que main-d'œuvre bon marché pour le travail ménager informel en Europe du Sud (Flaquer et Escobedo, 2009 ; Surdej et Slezak, 2009).

Il faut mentionner que le nombre de travailleurs informels de type « pour échapper à la pauvreté » dans les ménages privés s'est accru par de récents développements des politiques de l'État-providence concernant les soins de longue durée des personnes âgées. De nombreux États-providence européens ont développé des systèmes relativement nouveaux de *cash for care* pour les citoyens âgés et les personnes vivant avec un handicap ayant besoin de soins, afin de leur fournir un « choix » de différents types de soins. Les États-providence qui offrent une forme non réglementée d'un tel système fournissent aux personnes ayant besoin de soins des incitatifs à l'embauche de prestataires de soins sous forme d'emploi informel, puisque ce peut être une manière d'obtenir une quantité relativement importante de soins à des coûts de travail relativement bas. Ce phénomène s'avère prédominant dans les États-providence méditerranéens italien et espagnol et dans l'État-providence conservateur autrichien, où cette sorte de système non réglementé de *cash for care* existe (Da Roit et Le Bihan, 2011 ; Österle, 2013).

Conclusion

Le travail rémunéré informel conduit à des risques sociaux importants pour les travailleurs, en particulier pour ceux dont la base principale de revenu est constituée par l'emploi informel dans un contexte de travail non déclaré de type « pour échapper à la pauvreté ». Cet article soutient que l'existence d'une main-d'œuvre n'ayant pas d'autre option que le travail informel pour gagner un revenu raisonnable constitue une condition préalable à une

proportion relativement élevée de travailleurs informels de type «pour échapper à la pauvreté». Ce type de main-d'œuvre existe principalement dans les États-providence où les prestations sociales sont relativement basses et où l'accès des migrants à l'emploi formel est considérablement restreint. Une autre condition préalable à l'existence d'une proportion élevée de travailleurs de ce type d'emploi est un faible niveau de contrôle et de sanctions de l'État à l'égard de l'emploi informel. Les États-providence diffèrent considérablement sur ce plan. L'emploi informel de type «pour échapper à la pauvreté» qui est associé à des risques sociaux élevés est particulièrement important dans les États-providence postsocialistes et méditerranéens, limitée dans les États-providence de type conservateur, et réduite dans les États-providence sociaux-démocrates d'Europe du Nord. Cependant, pour autant que l'employeur soit un ménage privé, cette proportion est également relativement importante dans les États-providence conservateurs.

Les États-providence les plus forts d'Europe connaissent une tendance à la réduction des dépenses, et plusieurs d'entre eux ont commencé à réduire le niveau des prestations pour les migrants en réaction au contexte de l'actuelle «crise des réfugiés» en Europe. Les conclusions présentées dans cet article indiquent que de telles politiques pourraient entraîner une augmentation du travail informel de type «pour échapper à la pauvreté»

Tableau 1
Indicateurs de la proportion de travailleurs informels de type « pour échapper à la pauvreté » par rapport au total des travailleurs informels (en %)

	Vous n'avez pas d'autre source de revenus	Vous ne pourriez pas trouver d'emploi régulier	Le travail non déclaré est une pratique commune dans votre région ou secteur d'activité, alors vous n'avez pas d'alternative réelle	Autre
27 pays membres de l'UE	15	21	14	8
Pays continentaux	9	12	10	11
Pays de l'Europe centrale et de l'Est	19	28	17	4
Pays d'Europe du Sud	26	41	21	8
Pays nordiques	8	8	5	6

Source : Commission européenne 2014, Eurobaromètre, Base : Répondants qui ont effectué du travail non déclaré au cours des 12 derniers mois = 988, 68 (réponses multiples), calculs effectués par l'auteur.

Tableau 2

Rôle des États-providence dans le développement du travail informel de type « pour échapper à la pauvreté »

	Type de régime d'État-providence ^a			
	Social-démocrate	Conservateur	Méditerranéen	Postsocialiste
Pays européen(s)	Danemark, Finlande	Allemagne	Espagne	Pologne
Travail de type « pour échapper à la pauvreté » dans les entreprises				
Niveau de soutien	Bas	Moyen La proportion exacte varie selon le taux de chômage et l'afflux de migrants non européens	Moyen à élevé La proportion exacte varie selon le taux de chômage et l'afflux de migrants non européens	Moyen à élevé La proportion exacte varie selon le taux de chômage et l'afflux de migrants non européens
Mécanismes sociaux du côté de l'offre expliquant le rôle des États-providence	Système de sécurité sociale généreux Accès non restreint des migrants à l'emploi formel	Prestations de chômage/ d'assistance sociale partiellement sous le seuil de pauvreté Fortes restrictions d'accès à l'emploi formel pour les migrants hors UE	Prestations de chômage/ d'assistance sociale partiellement sous le seuil de pauvreté Fortes restrictions d'accès à l'emploi formel pour les migrants hors UE	

Le type « pour échapper à la pauvreté » dans les ménages privés				
Niveau de soutien	Bas	Moyen	Moyen La proportion exacte varie selon l'importance de la classe moyenne aisée	Bas à moyen La proportion exacte varie selon l'importance de la classe moyenne aisée
Mécanismes sociaux du côté de l'offre expliquant le rôle des États-providence	Système de sécurité sociale généreux Accès non restreint des migrants à l'emploi formel	Prestations de chômage/d'assistance sociale partiellement sous le seuil de pauvreté Fortes restrictions d'accès à l'emploi formel pour les migrants hors UE	Prestations de chômage/d'assistance sociale partiellement sous le seuil de pauvreté Fortes restrictions d'accès à l'emploi formel pour les migrants hors UE	Prestations de chômage/d'assistance sociale partiellement sous le seuil de pauvreté Fortes restrictions d'accès à l'emploi formel pour les migrants hors UE
Mécanismes sociaux du côté de la demande expliquant le rôle des États-providence	Service public généreux de soins aux enfants et aux aînés comprenant des services ménagers Faible acceptation culturelle de l'emploi de personnel de nettoyage par les ménages privés Fort contrôle par l'État du paiement des taxes pour l'emploi dans les ménages privés	Service public moyennement généreux de soins aux enfants et aux aînés Acceptation culturelle relativement élevée de l'emploi de personnel de soins et de nettoyage par les ménages privés Faible contrôle par l'État du paiement des taxes pour l'emploi de personnel rémunéré pour les tâches domestiques par des ménages privés et : Importance au moins moyenne de la classe moyenne aisée ayant les moyens d'employer des travailleurs domestiques	Service public relativement peu généreux de soins aux enfants et aux aînés Acceptation culturelle relativement élevée de l'emploi de personnel de soins et de nettoyage par les ménages privés Faible contrôle par l'État du paiement des taxes pour l'emploi de personnel rémunéré pour les tâches domestiques par des ménages privés et : Importance faible à moyenne de la classe moyenne aisée ayant les moyens d'employer des travailleurs domestiques	Service public relativement peu généreux de soins aux enfants et aux aînés Acceptation culturelle relativement élevée de l'emploi de personnel de soins et de nettoyage par les ménages privés Faible contrôle par l'État du paiement des taxes pour l'emploi de personnel rémunéré pour les tâches domestiques par des ménages privés mais : Importance mineure de la classe moyenne aisée ayant les moyens d'employer des travailleurs domestiques

^a Typologie d'Esping-Andersen, 1990, avec inclusion de types additionnels de Ferrera (1995), Fenger (2008).

Références bibliographiques

- Ahmad, Ali N. 2008. « Dead men working: time and space in London's ("illegal") migrant economy ». *Work, Employment and Society*, 22, 2 : 301-318.
- Burroni, L. et C. Crouch. 2007. « The territorial governance of the shadow economy », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26, 2 : 455-470.
- Castells, Manuel et Alejandro Portes. 1989. « World underneath: the origins, dynamics and effects of the informal economy » dans A. Portes, M. Castells et L. A. Benton (dir.). *The informal economy: Studies in advanced and less developed countries*. Baltimore, PA, John Hopkins University Press : 11-39.
- Commission européenne. 2007. *Paid informal employment in the European Union. Report: Special Eurobarometer 284* par A. Riedmann et G. Fischer. Bruxelles, Commission européenne.
- Commission européenne. 2014. *Rapport Eurobaromètre spécial 2014. Special Eurobarometer 402: Informal employment*. Bruxelles, Commission européenne.
- Da Roit, B. et B. Le Bihan. 2011. « Tensions related to Cash for care schemes » dans B. Pfau-Effinger et T. Rostgaard (dir.). *Care between Work and Welfare in European Societies*. Londres, Chicago, Palgrave.
- Davis, Mike. 2006. *Planet of slums*. Londres, Verso.
- Esping-Andersen, G. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge, Polity Press.
- Fenger, M. 2007. « Welfare regimes in Central and Eastern Europe: incorporating post-communist countries in a welfare regime typology », *Journal of Contemporary Issues in Social Sciences*, 3, 2 : 1-30.
- Ferrera, M. 1996. « The "Southern Model" of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 6, 1 : 17-37.
- Frericks, P. et P. H. Jensen et B. Pfau-Effinger. 2014. « Social Rights and Employment Rights Related to Family Care – Family Care Regimes in Europe », *Journal of Aging Studies*, 29, 1 : 66-77.
- Flaquer, L. et A. Escobedo. 2009. « The metamorphosis of informal work in Spain: Family solidarity, female immigration and development of social rights » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- Gallin, Dan. 2001. « Propositions on trade unions and informal employment in times of globalisation », *Antipode*, 33, 3 : 531-549.
- Hedström, P. et P. Ylikoski. « Causal Mechanisms in the Social Sciences », *Annual Review of Sociology*, 36 : 49-67.
- Jensen, P. et J. Rathlev. 2008. « Formal and informal work in the Danish Social Democratic welfare state » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- Kirchgässner, G. 2011. « Tax morale, tax evasion and the shadow economy » dans F. Schneider (dir.). *Handbook of the Shadow Economy*. Cheltenham, Edward Elgar : 347-74.
- Koistinen, P. et R. Kilpeläinen. 2008. « Formal and informal work in the work-welfare arrangement of Finland » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- Kus, B. 2010. « Regulatory governance and the informal economy: cross-national comparison », *Socio-Economic Review*, 3.

- Kvist, J. 2005. « Welfare Reform in the Nordic Countries in the 1990s: Using Fuzzy-Set Theory to Assess Conformity to Ideal Types », *Journal of European Social Policy*, 9, 4 : 231-252.
- Lutz, H. 2008. « When Home Becomes a Workplace: Domestic Work as an Ordinary Job in Germany? » dans H. Lutz (dir.) *Migration and Domestic Work. A European Perspective on a Global Theme*. Aldershot, Ashgate : 43-60.
- Österle, A. 2013. « Long-Term Care Reform in Austria – Emergence and Development of a New Welfare State Pillar » dans E. Pavolini et C. Ranci (dir.). *Reforms in Long-Term Care Policies in Europe*. New York, Springer : 159-178.
- Pfau-Effinger, B. 2009. « Varieties of undeclared work in Europe », *British Journal of Industrial Relations*, 47, 1 : 79-99.
- Pfau-Effinger, B., P. H. Jensen, L. Flaquer. 2009. « Formal and informal work in European societies – a comparative perspective » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- Pfau-Effinger, B. et S. Sakac-Magdalenic. 2009a. « Formal and informal work in the conservative German welfare state » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- Pfau-Effinger, B. et S. Sakac-Magdalenic. 2009b. « Informal employment in the work-welfare arrangement of Germany » dans E. Marcelli, C. C. Williams (dir.). *The Informal Work of Developed Nations*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Ponsaers, P., J. Shapland et C. C. Williams. 2008. « Does the informal economy link to organised crime? », *International Journal of Social Economics*, 35, 9 : 644-650.
- Portes, A., M. Castells et L. A. Benton. 1999. *The Informal Economy*. Baltimore, John Hopkins University Press.
- Renooy, P. 2008. « Paid informal employment: a new source of employment? », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 27, 5/6 : 250-256.
- Renooy, P. 2007. « Undeclared work: a new source of employment? », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 27, 5/6 : 250-256.
- Renooy, P., S. Ivarsson, O. van der Wusten-Gritsai et R. Meijer. 2004. *Informal employment in an enlarged Union. Final report of the project. An Analysis of Informal employment : An In-Depth Study of Specific Items*. 28 avril 2004. Amsterdam, INREGIA et REGIOPLAN, Amsterdam, Malmö.
- Schmitt, C. et P. Starke. 2011. « Explaining convergence of OECD welfare states: a conditional approach », *Journal of European Social Policy*, 21 : 120.
- Sassen, Saskia. 1996. « Service employment regimes and the new inequality » dans E. Mingione (dir.). *Urban poverty and the underclass*. Oxford, Basil Blackwell, 142-59.
- Schneider, F. et D. Enste (dir.). 2000. *Schattenwirtschaft und Schwarzarbeit: Umfang, Ursachen, Wirkungen und Wirtschaftliche Empfehlungen*, Forum Wirtschaft und Soziales. Muenchen, Oldenbourg Wissenschaftsverlag.
- Schupp, J. 2002. « Quantitative Verbreitung von Erwerbstätigkeit in privaten Haushalten Deutschlands » dans C. Gather, B. Geissler et M. Rerrich (dir.). *Weltmarkt Privathaushalt. Bezahlte Haushaltsarbeit im globalen Wandel*. Munster, Westfälisches Dampfboot.
- Surdej, A. et E. Slezak. 2009 « Formal and informal work in the work-welfare arrangement of Poland » dans B. Pfau-Effinger, L. Flaquer et P. H. Jensen (dir.). *Formal and Informal Work in Europe. The Hidden Work Regime*. Londres, New York, Routledge.
- White, R. 2009. « Explaining why the non-commodified sphere of mutual aid is so pervasive in the advanced economies: some case study evidence from an English city », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 29, 9/10 : 457-72.

Tepe, M. et P. Vanhuysse. 2010. « Elderly bias, new social risks and social spending: change and timing in eight programmes across four worlds of welfare, 1980-2003 », *Journal of European Social Policy*, 20 : 217.

Slavnic', Zoran. 2010. « Political economy of informalization », *European Societies*, 12, 1 : 3-23.

Taiwo, Olumide. 2013. « Employment choice and mobility in multi-sector labour markets: Theoretical model and evidence from Ghana », *International Labour Review*, 152, 3-4 : 469-492.

Williams, C. C. 2015. « Explaining the Informal Economy: an Exploratory Evaluation of Competing Perspectives », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 70, 4 : 741-765.

Williams, C. C. 2014, octobre. « Out of the shadows: a classification of economies by the size and character of their informal sector ». *Work, Employment and Society*, 28, 5 : 735-753.

Williams, C. C. 2013. « Tackling Europe's informal economy: a critical evaluation of the neo-liberal de-regulatory perspective », *Journal of Contemporary European Research*, 9, 3 : 261-79.